



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE LA LOIRE

Réunion de bureau du 28 mai 2020 Relevé de décisions

- En cas de réouverture du stand de Grouchy, il sera de la responsabilité des clubs de faire respecter les règles d'hygiène et de distanciation sociale.
- La date de l'assemblée générale annuelle est fixée au 9 octobre 2020.
- Une assemblée générale électorale doit avoir lieu avant le 7 avril 2021 date de fin de mandat des membres actuels. La date sera fixée durant le 1^{er} trimestre 2021.